

DIU

Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins

Objectifs

Cette formation vous permet de :

- maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail,
- maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail,
- savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi, savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail.

Organisation pédagogique

La formation s'organise en alternance sur 4 ans :

- 2 ans d'enseignement théorique et pratique de 300h
(cours magistraux, TD, séances d'actualité bibliographiques, séances interactives et

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- enseignement à distance),
- 2 ans d'expérience professionnelle encadrée par un tutorat pédagogique et professionnel.

Contrôle de connaissances

La formation est sanctionnée par un Diplôme Inter-Universitaire habilité par l'université de Bourgogne.

Le contrôle des connaissances de l'enseignement théorique et pratique est sanctionné par :

- contrôle continu,
- examen final,
- rapport avec présentation orale en fin de 2^{ème} année.

Le contrôle des connaissances de la pratique professionnelle est sanctionné par :

- rapport d'acquisition de compétences,
- mémoire et soutenance en fin de 4^{ème} année.

Contenus

- **UE1 : Le monde du travail, la Santé au travail**
 - UE1.1 - L'entreprise, le Monde du Travail – Organisation de la Santé - Travail
 - UE1.2 – Evaluation et suivi des capacités de travail – Maintien à l'Emploi – Pénibilité
- **UE2 : Les risques professionnels, suivi et traçabilité**
 - UE2.1 – Evaluation, approche par nuisance, approche par branche
 - UE2.2 – Surveillance de la Santé, Traçabilité, Dépistage
- **UE3 : Outils, Méthodes**
 - UE3.1 – Méthodologie d'études et de recherche, Veille sanitaire, Indicateurs

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

UE3.2 – Conduite de projets, Communication

• **UE4 : L'équipe pluridisciplinaire**

UE4.1 – La surveillance du milieu de travail et la gestion du risque (de la profession à l'environnement)

UE4.2 – L'équipe Santé - Travail Management d'équipe

Publics, prérequis et inscription (documents à nous remettre)

Formation ouverte aux médecins, non titulaires de la qualification en médecine du travail pouvant exercer en France.

Au moment de vous inscrire ou grâce au formulaire que vous recevrez par e-mail, vous pourrez nous envoyer les documents nécessaires à l'étude de votre candidature. En voici la liste :

- Justifier d'au moins 5 ans d'inscription au conseil de l'ordre des médecins (ou autrement dit 5 ans d'exercice de la médecine),
- Une attestation d'inscription à l'ordre des médecins récente (moins de 3 mois),
- Un CV,
- Une lettre de motivation,
- Une copie du doctorat de médecine,
- Une copie des différents diplômes obtenus,
- Une copie du contrat de travail ou une lettre d'engagement d'un service de santé au travail avec date d'embauche envisagée, le temps de travail (au moins à 80 %) et le lieu d'affectation du candidat,
- Une lettre signée par le tuteur acceptant l'encadrement du collaborateur (le tuteur doit être inscrit comme médecin du travail),
- Une attestation d'inscription à l'ordre des médecins du tuteur,
- Un CV court du tuteur,
- Une copie des diplômes de doctorat et de spécialiste en médecine du travail du tuteur,
- Documents mentionnant le temps de travail du tuteur (au moins 80 %) et son lieu d'exercice (même centre ou à proximité directe du candidat).

Vous pouvez scanner ces documents et déposer votre CV et la lettre de motivation à l'endroit

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

approprié au moment de votre inscription sur le formulaire en ligne ou grâce au formulaire que vous recevrez par mail.

Tous les autres documents peuvent être fusionnés en un seul et déposés sur le formulaire en ligne ou grâce au formulaire que vous recevrez par mail dans l'espace réservé à la "Copie du diplôme".

Les intervenants

- Pr H-J SMOLIK

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.